

vrait consulter ses fonctionnaires compétents. Ils pourraient décider de supprimer le règlement pour quelque temps et en observer les résultats. On pourra toujours le rétablir si le résultat n'est pas satisfaisant. Essayons de résoudre cette véritable difficulté. Il semble que tous les cas se présentent à moi, car la représentante d'Hamilton-Ouest et moi sommes les seuls à en parler.

Voilà tout ce que j'ai à dire pour l'instant, monsieur le président.

M. Ferguson: On a adressé des félicitations bien méritées aux fonctionnaires du ministère. En ces derniers jours, on m'a signalé que le traitement hebdomadaire moyen des employés, y compris le gérant de la succursale de la baie Georgienne, de la Commission d'assurance-chômage, est de \$46.12. Le salaire courant moyen au Canada est de \$55.63. Je n'ai jamais été d'avis qu'il fallait récompenser l'efficacité d'un employé selon l'endroit où il travaille. J'ai toujours cru qu'il fallait rémunérer les gens d'après le travail qu'ils font, que ce soit à Toronto, Ottawa, Montréal ou la région de la baie Georgienne.

Comme j'habite la région de la baie Georgienne, je sais que le coût de la vie y est presque aussi élevé qu'à Toronto. Si ce chiffre représente réellement le traitement moyen de tous les employés, y compris les gérants, je pense que c'est insuffisant. Il faudrait signaler la chose aux autorités de la Commission du Service civil. Elles constateront, j'en suis sûr, que ce n'est pas un traitement suffisant pour les fonctionnaires du ministère employés au bureau de la baie Georgienne. Je parle d'une région que je connais.

Je voudrais signaler une autre question. Il existe au Canada, une assurance-indemnisation qui vise à peu près tous les employés, mais jusqu'ici aucune province n'a déclaré qu'elle imposerait l'assurance-indemnisation obligatoire à l'égard des ouvriers agricoles. Certains jeunes, hommes et femmes, travaillent sur les fermes où ils accomplissent une tâche indispensable au progrès du pays. Il arrive parfois qu'ils soient blessés accidentellement. Il peut arriver à un jeune homme qui travaille sur une ferme de perdre un bras dans une batteuse. Le cultivateur dit: "Je suis navré, Baptiste; je t'aiderai à payer le compte du médecin si je le puis". Ce jeune homme errera dans le pays sans sa jambe ou son bras mais il ne recevra pas d'indemnité. Les gouvernements fédéral et provinciaux ne comptent que des hommes de plus de 21 ans, et il est à peu près temps en 1953 que le présent gouvernement ou le gouvernement qui sera élu dise aux provinces qu'elles doivent verser des indemnités aux

[M. Gillis.]

ouvriers. Tous les ouvriers devraient jouir du même traitement que ceux des usines. Le gouvernement fédéral devrait dire aux provinces que si elles ne protègent pas les ouvriers qui deviennent invalides, le gouvernement central va intervenir.

Il ne sied pas à mon honorable ami de sourire lorsque je parle de cette question. Je voudrais appeler l'attention de l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud sur un autre point. Nous devrions instituer un régime d'épargnes obligatoires pour tous les ouvriers du pays. Lorsque cette mesure était en vigueur pendant la guerre, les ouvriers y ont participé,—peut-être de mauvais gré,—mais lorsqu'ils ont touché leurs économies, ils se demandaient d'où venait la bonne fée. Mettons sur pied un régime qui amènera la majorité des gens à mettre de l'argent de côté en cas de chômage, en vue de leur vieillesse ou en cas de maladies exigeant l'hospitalisation.

Nous savons tous,—nous avons assez vécu pour le savoir et l'expérience le démontre,—qu'on n'épargnera pas en prévision de ces éventualités. Il faut établir une forme quelconque d'épargne obligatoire à laquelle participeront l'employeur et l'ouvrier à partir du premier jour de travail de ce dernier. Il va falloir que nous en venions là. Cela ne devrait pas être un fardeau, mais un plaisir pour le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère du Travail, de rédiger le plus tôt possible des programmes destinés à forcer les gens à se protéger eux-mêmes contre le chômage, la vieillesse et la maladie. Nous sommes tous portés à gaspiller, à remettre à plus tard ce que nous pouvons faire aujourd'hui. L'immense majorité de la population du pays, comme celle des autres pays, d'ailleurs, dans le monde, ne fera pas ces choses essentielles sans y être forcée. Nous le savons, nous qui sommes membres du Parlement. Nous avons été envoyés ici pour représenter la population. Il est à peu près temps de nous montrer suffisamment hommes pour adopter des lois destinées à forcer la population à se protéger elle-même.

M. Knowles: Monsieur le président, je regrette d'être obligé à cette heure avancée du soir de retenir le comité durant quelques instants. Il s'agit d'un ministère extrêmement important. Je vais m'efforcer de ne pas répéter les arguments et les propositions qui ont été avancés par ceux qui ont déjà pris la parole au cours de ce débat. Cependant, il y a quelques points que je voudrais soulever.

Tout d'abord, je suis heureux d'apprendre que les fonctionnaires du ministère du Travail sont à la veille d'entreprendre une étude